



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 27 MARS 2023**

N°2023-12

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 6/03/2023

Date d’Affichage : 6/03/2023

Présents : Mesdames Valérie BRISSAUD, Christelle BEGEAULT, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Tony GRENET donne son pouvoir à Yoane MARTINIERE

Secrétaire : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15
Qui ont pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Objet de la délibération : Convention APAVE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Monsieur le Maire explique que la commune a mandaté la société APAVE pour réaliser l'étude de la qualité de l'air sur l'école.

Suite à la demande du Ministère de la transition Ecologique et Solidaire, le Groupe APAVE doit modifier son organisation pour séparer juridiquement ses activités.

C'est pourquoi il est nécessaire de signer un avenant de la convention avec la nouvelle entité afin que le prestataire termine l'analyse en cours.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 27 mars 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



G. Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20230327-2023_12-DE
Reçu le 28/03/2023
Publié le 28/03/2023